

Par SDE

Le 11 août 2023

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria
41^e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Sonia Paquin
Avocate principale

Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 3927
C. élec. : paquin.sonia@hydroquebec.com

**Objet : Demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité
découlant des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02
Votre dossier : R-4232-2023
Notre dossier : LTG07325**

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** »), a pris connaissance des rapports de constatations déposés par la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») le 4 août dernier dans le dossier mentionné en titre.

À la lecture de ces rapports, le Distributeur a identifié des informations qui, par souci d'exactitude factuelle, méritent d'être corrigées.

Rapport de constatations – Appel d'offres A/O 2021-01

Au paragraphe 24 du rapport de constatations (pièce A-0008), la Régie indique que 32 soumissions sont inscrites à la date limite d'inscription à l'Appel d'offres. Il faudrait plutôt lire que 32 entités sont inscrites.

Au paragraphe 31 de la même pièce, la Régie indique que le Guide d'évaluation a été révisé les 12 août et 2 septembre 2022. La date exacte de la 2^e révision est le 1^{er} septembre 2022.

Au paragraphe 47 de la même pièce, la Régie indique que la « disponibilité d'énergie en période hivernale » était une exigence minimale analysée à l'étape 1. La disponibilité d'énergie en période hivernale n'était pas une exigence minimale analysée à l'étape 1 au sens du Document d'appel d'offres, contrairement aux autres exigences citées dans ce paragraphe.

Au paragraphe 51 de la même pièce, la Régie rapporte que les soumissions évaluées à l'étape 2 sont réparties en 12 offres principales et 15 variantes. Les soumissions évaluées à l'étape 2 se répartissent plutôt en 8 offres principales et 10 variantes.

Rapport de constatations – Appel d'offres A/O 2021-02

Au paragraphe 7 du rapport de constatations (pièce A-0007), la Régie indique que la 3^e réunion du comité de sélection du Distributeur aurait été tenue le 13 février 2023. Cette 3^e réunion a plutôt eu lieu le 2 mars 2023.

Au paragraphe 24 de la même pièce, la Régie indique que 25 soumissions sont inscrites à la date limite d'inscription à l'Appel d'offres. Il faudrait plutôt lire que 25 entités sont inscrites.

Au paragraphe 31 de la même pièce, la Régie indique que le Guide d'évaluation a été révisé les 12 août et 2 septembre 2022. La date exacte de la 2^e révision est le 1^{er} septembre 2022.

Au paragraphe 49 de la même pièce, la Régie rapporte que les soumissions évaluées à l'étape 2 sont réparties en 11 offres principales et 20 variantes. Les soumissions évaluées à l'étape 2 se répartissent plutôt en 8 offres principales et 13 variantes.

Dans ce contexte, le Distributeur demande à la Régie de bien vouloir effectuer les corrections requises aux pièces A-0007 et A-0008, de transmettre une version révisée de ses rapports de constatations au Distributeur et aux fournisseurs retenus et d'en déposer les copies au dossier mentionné en titre.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Sonia Paquin

SONIA PAQUIN

SP/